

OBJET : Bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2004 par la Commune d'Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 dite loi SAP IN concernant la prévention de la corruption et de la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Vu la loi du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public,

Vu la loi du 13 décembre 2000 portant sur la solidarité et le renouvellement urbain (SRU),

Vu le bilan annexé des cessions et acquisitions réalisées en 2004 par la Commune d'Aubervilliers,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un nouvel Aubervilliers » et Monsieur DIB s'étant abstenus,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Donne acte à M. le Maire de la présentation du bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2004 par la Commune d'Aubervilliers.

le Maire,